

**OBJECTIFS :** Être capable de connaître la réglementation du Document Unique et le principe de l'Évaluation des Risques Professionnels. Être capable d'utiliser les outils d'analyse. Être capable de formaliser et présenter le Document Unique.

## **PUBLIC VISÉ ET PREREQUIS**

Cadre ou dirigeant assurant la direction effective de l'entreprise ou du site.

Tout personnel volontaire ou désigné intégrant le comité de pilotage de la mise en place du document unique dans l'Entreprise

## **DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES**

Cf. Convention ou contrat de formation joint

## **MODALITES ET DELAI D'ACCES**

Avoir satisfait aux prérequis

## **MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES**

- Outils généraux : ordinateur portable, appareil photo/vidéo, vidéo projecteur, paperboard, simulateur de conduite, circuit automobile
- Les intervenants sont des formateurs professionnels titulaires d'un diplôme pédagogique de niveau IV

## **TARIF :**

Nous contacter.

## **Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap :**

Contactez Fégré Formations : 03.54.44.45.44  
contact@fegeleforma.com

## **PROGRAMME :**

### **Importance et enjeux du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

- L'environnement réglementaire
- L'obligation de création d'un DUER/DUERP
- Mettre le document unique à disposition ne suffit pas
- L'intégration de la coactivité
- Principes et méthodologie de l'évaluation des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés

### **La mise en oeuvre du document unique**

- La démarche complète
- Le rôle du management
- Les acteurs
- Etablir un document unique permettant : une réflexion de fond sur la sécurité et la santé des salariés au travail, un suivi des actions dans le temps

### **Les étapes d'établissements du document unique**

- Préparation de la démarche
- Évaluation des risques : identification, analyse des risques, évaluations de criticité (niveau de maîtrise)
- Recensement des actions de maîtrise
- Elaboration et mise en oeuvre d'actions nouvelles
- Réévaluation des risques : suite aux actions réalisées, en cas d'aménagement des postes de travail, en cas d'accident, au moins une fois par an, à l'occasion de la mise à jour obligatoire du DUER, dans une démarche d'amélioration continue

### **Les sanctions**

- Sanctions civiles
- Les poursuites pénales

## **SUIVI - EVALUATION :**

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation (en cours et/ou en fin de formation, Tests théoriques par QCM, ...).

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

L'évaluation des acquis se déroule en contrôle continu tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant leurs acquis

Une évaluation à chaud permet de mesurer la satisfaction des stagiaires